



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Championnats du monde vétérans de course d'orientation

Autorisation accordée par le Département de la gestion du territoire

Le Département de la gestion du territoire communique :

Le Département de la gestion du territoire (DGT) a accordé l'autorisation à l'Association neuchâteloise de course d'orientation (ANCO), d'organiser les championnats du monde vétérans de course d'orientation. Cette manifestation pourrait être organisée au début du mois d'août de l'année 2010 ou 2011. En effet, s'agissant d'une manifestation internationale, l'ANCO pourra organiser cette manifestation pour autant que son dossier soit retenu par la Fédération internationale de course d'orientation.

Les championnats du monde vétérans de course d'orientation se composent de quatre courses - chacune d'elles réunissant environ 4.000 coureurs - se déroulant sur sept jours au maximum et chacune sur un terrain différent. L'autorisation délivrée à l'ANCO concerne les terrains de course suivants : Le Prévoux — Le Petit Calirou, le Communal de La Sagne, Les Sagnettes et Le Cernil.

Nature et faune sauvage préservées

L'autorisation accordée à l'ANCO est soumise à diverses charges et conditions, concernant notamment la protection de la nature et de la faune sauvage, l'aire forestière et la circulation routière. Dans le cadre de la protection de la nature et de la faune sauvage, des zones interdites sont délimitées sur les quatre terrains de course; cela signifie qu'aucune installation particulière n'est admise et que les parcours doivent être établis de sorte à éviter le passage des coureurs. De plus, tant dans le terrain de course du Cernil qu'au Communal de La Sagne, des secteurs de protection pour les oiseaux forestiers sont prévus. Dans ces deux terrains, les restrictions d'utilisation seront précisées par le service cantonal responsable de la faune sauvage avant la manifestation, de sorte à coller au mieux à la réalité du terrain au moment de la course.

Dans ces conditions, le DGT estime que toutes les mesures ont été prises pour s'assurer que cette manifestation d'envergure apportera au canton de Neuchâtel nombre de bénéfices en termes d'image, de tourisme et de dynamisme, sans pour autant porter atteinte à la faune sauvage.

Pour de plus amples renseignements :

Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, ce jour dès 14h00, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 18 avril 2007